L'ANSM dément toute dissimulation d'information dans le cadre de l'accident dramatique survenu à Rennes au cours de l'essai clinique de phase 1, d'une molécule nommée BIA 10-2474, en janvier de cette année.

L'ANSM dément catégoriquement avoir caché quelque information, document ou rapport, relatifs à l'instruction du dossier, tant à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qu'aux autorités judiciaires.

Par ailleurs, des experts indépendants ont examiné la totalité du dossier de fond (informations précliniques, toxicologiques et pharmacologiques) et ont estimé «qu'aucun élément dans les données que le CSST a étudié ne constituait un signal de nature à contre-indiquer le passage chez l'homme». Ce rapport, en date du 18 avril 2016, est consultable sur le site de l'agence .

L'ANSM rappelle enfin par ailleurs son engagement à ce que toute la lumière soit faite sur ce drame et participera, comme elle le fait toujours, à la manifestation de la vérité en collaborant avec la justice.